



DÉLIBÉRATION

du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 SEP. 2023 Publiée, le 26 SEP. 2023 Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Frédéric LEGRAS Date de la convocation : 14 septembre 2023
Délibération n°23.6.2	AFFAIRES GÉNÉRALES Élection du 8e adjoint au Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération créant le 8^e poste d'adjoint. **Elle rappelle également l'obligation de parité au sein des adjoints. 4 hommes et 3 femmes étant adjoints, le 8^e poste d'adjoint doit donc être occupé par une femme. Elle explique que le 8^e adjoint sera en charge des Finances.**

Elle propose la candidature de Marina LUCAS et demande si d'autres personnes se portent candidates..

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-7 ;

Vu la présentation faite ;

Considérant que le 7^e adjoint étant un homme, il convient d'élire une femme pour le poste de 8 adjoint ;

Le Conseil Municipal, après vote à bulletins secrets :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

– Marina LUCAS : 27 voix

► **Marina LUCAS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 8^e adjointe au Maire**

Le Maire,
Nadine YOU

Frédéric LEGRAS
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230920-236_2-DE Reçu le 25/09/2023

